

## Délibération du 29 septembre 2026

### 26-09-29-05 : FINANCES – SOLIDARITÉ Subvention à la Protection Civile - Incendies été 2026

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 23 septembre 2026, s'est réuni le mardi 29 septembre 2026 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP

**Présents : (23) :** LALYS Benoît, MOURAUD Françoise, LE BOULAIRE Arnaud, GUIHO Françoise, AUBREE Christophe, LETIEMBRE Isabelle, BALDESCHI Nicolas, FORGET Véronique, ALLEMANT Danielle, LE BOULGE Christine, GUIMARD Annie, KIZIBOUKOU Jocelin, BOUET Matthieu, NICOLAS Cédric, DE KERMENGUY Anne-Charlotte, LE KERNEC Charles, SELARD Anne-Audrey, NAHELOU Mickaël, LOUDUN Marie-Paule, RICHARD Antoine, GOALES Claire Emmanuel, BUSSON Philippe, CATTANT Catherine

**Absents excusés ayant donné pouvoir : (6) :** PENPENIC Bruno, MOUNY Joël, PERTEL Hubert, POTTIER Laure, LE TRIONNAIRE Benoît, MANIC Jeanne, respectivement à KIZIBOUKOU Jocelin, AUBREE Christophe, GUIHO Françoise, LALYS Benoît, MOURAUD Françoise et LETIEMBRE Isabelle

**Absents excusés : (0) :**

**Secrétaire de séance :** Jocelin KIZIBOUKOU

**Quorum (15) :** atteint

Françoise MOURAUD lit et développe le rapport suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France cet été et ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter un soutien financier aux opérations d'urgence ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Plescop tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées. Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Plescop contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, par le versement d'un don, via le versement d'une subvention, d'un montant de 1000 € à la Protection civile.

Les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 65748 « Subventions pour autres personnes de droit privé ».

**Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission Action sociale, solidarité, aînés du 09 septembre 2026 et de la commission Finances et administration générale du 22 septembre 2026, le conseil municipal est invité à :**

- Approuver l'attribution d'un don à La Protection Civile pour 1 000 €,
- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Copie certifiée conforme

Le Maire  
Benoit LALYS



Le secrétaire de séance,  
Jocelin KIZIBOUKOU